RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ•ÉGALITÉ•FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE Le pôle communication

Paris, le 9 avril 2025

COMMUNIQUÉ

Au cours de la période récente, plusieurs incidents impliquant des journalistes se sont produits dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. La Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, condamne fermement ces incidents. Elle tient à rappeler que, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, la liberté de la presse s'exerce nécessairement selon des modalités garantissant le bon exercice par l'institution parlementaire de ses missions constitutionnelles.

Tout d'abord, l'accès des journalistes à l'Assemblée nationale est subordonné à des formalités d'accréditation : l'organe de presse doit être reconnu et le journaliste être en capacité de présenter une carte de presse ou une attestation de sa rédaction.

De plus, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale doivent être respectées des règles de comportement qui sont nécessaires à la sérénité des débats parlementaires. En particulier, aucune démarche pouvant s'apparenter à une mise en scène ou à des provocations quelle qu'en soit la nature ne saurait être tolérée.

La méconnaissance de ces règles peut donner lieu à des mesures restrictives d'accès à l'Assemblée et de retrait d'accréditation. La Présidente de l'Assemblée nationale veillera, de façon ferme et équilibrée, à ce qu'elles soient respectées. Elle le rappellera par courrier au média Frontières, comme elle avait déjà pu le faire récemment auprès de Madame Elise Lucet.

En outre, un travail a été demandé il y a plusieurs mois à la Vice-Présidente en charge de la Communication sur les règles d'accréditation et de prise de vue à l'Assemblée nationale. La Présidente demandera à ce que les conclusions de ce travail soient présentées lors d'un prochain bureau.